

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le 17 janvier 2012, le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles a adopté :

- le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux critères concernant les lots numéro 4 360 764, 4 360 765, 4 360 766, 4 360 767, 4 360 768, 4 360 769 et 4 360 770 du cadastre de Québec, R.C.A.6V.Q. 58*. Ce règlement est entré en vigueur le 25 janvier 2012, date de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville de Québec.
- le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux plans de construction concernant les lots numéro 4 360 764, 4 360 765, 4 360 766, 4 360 767, 4 360 768, 4 360 769 et 4 360 770 du cadastre de Québec et à leur occupation, R.C.A.6V.Q. 64*. Ce règlement est entré en vigueur le 26 janvier 2012, date de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au Bureau d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, situé au 305 rue Racine, Québec, durant les heures de bureau soit de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Québec, ce 2 février 2012.

La secrétaire et assistante-greffière de
l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles,

Élise Rhéaume